



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

marins : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 91967

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique sur le régime spécial de retraite des marins. Compte tenu de la pénibilité particulière du métier de marins et de ses spécificités, il semblerait que ce régime spécial ne soit pas concerné par le projet de réforme des retraites en cours. Il lui demande de bien vouloir lui confirmer cette éventualité et, dans l'affirmation, lui indiquer, comme le réclame la profession, s'il entend inscrire cet engagement dans la loi.

Texte de la réponse

Compte tenu des spécificités de la profession de marin, le régime spécial de retraite des marins n'est pas concerné par la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites. Les marins peuvent donc être rassurés sur l'avenir de leur régime spécial de retraite auquel le Gouvernement a, à plusieurs reprises, rappelé son attachement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Lefait](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91967

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : Travail, solidarité et fonction publique

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11586

Réponse publiée le : 15 février 2011, page 1566